

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 septembre 2019, a adopté le règlement suivant :

19-049 Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 8 novembre 2019. Il entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat